



MAËL-PESTIVIEN



BULLETIN COMMUNAL

Juin 2015

Mairie de MAËL-PESTIVIEN

19 place de l'église 22160 MAËL-PESTIVIEN

Tél : 02 96 45 70 98; fax : 02 96 45 73 01; mail : mairiemaelpestivien@wanadoo.fr

SOMMAIRE

P 1: photo : Véronique Petitpain

P 3: Mot du Maire, texte : Joseph Bernard

P 4: La vie du Conseil Municipal , texte: Emmanuelle Le Corre

P 8 Les associations de la commune, texte: Emmanuelle Le Corre

P 9: artisan : Pierrick BRIAND, texte: Emma HUON, photo:Isabelle TERTRAIS

P 10 artisan: Camille SIMON, texte et photo:Marie-Paule LE MOIGNE

P 11: Yvon CONAN, texte: Joseph BERNARD , photo: Emmanuelle Le Corre

P 12: l'école et ses activités : texte et photo : Isabelle TERTRAIS

P 14: la poste , texte: Joseph BERNARD

P 15: La Pierre Le Bigault, texte et photo: **Marie-Paule LE MOIGNE**, Isabelle TERTRAIS

P 16: manifestations Juin/ décembre 2015

Responsable d'édition : BERNARD Joseph

Commission bulletin communal : HUON Emma, TERTRAIS Isabelle, LE MOIGNE Marie-Paule, MARTIN Jean-Yves, PETITPAIN Véronique

Appartement T4 à louer

Loue appartement T4 en duplex , 130m2

Description: 1er niveau : pièce à vivre et toilettes

2 eme niveau : 3 chambres ,mezzanine ,salle de bains et bureau

Loyer : 380€ , APL possible

Pour tous renseignements , s'adresser à la mairie



Joseph BERNARD
Maire de Maël-Pestivien
2014-2020

Les réunions du début d'année ont établi l'orientation budgétaire pour l'année 2015.

Ce budget de 917020.40€ avec un cout de fonctionnement maîtrisé a permis d'élaborer un investissement de 545997.40€ avec une ligne d'emprunt d'équilibre de 112545€.

Lors de la consultation de la 2^{ème} phase d'aménagement du bourg, les offres ont été inférieures de 39% par rapport à l'estimation permettant à la commune de ne pas réaliser cet emprunt. Les subventions sollicités pour cette 2^{ème} tranche de travaux sont la DETR à hauteur de 35% et une dotation parlementaire pour 5%.

Soyez rassurer de la bonne situation financière de la commune malgré un investissement relativement important ,et une baisse des dotations de l'état que nous pouvons travailler sans avoir recours à la pression fiscale.

8 mai 2015: dépôt de gerbes



Vie du Conseil Municipal

Séance du 30/01/2015

Délibération 1/2015 : convention pour les TAP

Mme TERTRAIS Isabelle, 3^{ème} adjointe en charge des affaires scolaires, présente la convention pour les intervenants extérieurs de la CDC Callac Argoat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la convention et autorise le maire à signer celle-ci et tous les documents ci-référents.

Délibération 2/2015 : don à la commune

Mr le maire expose la proposition de Mme KERVERN . Celle-ci souhaite faire don à la commune d'une parcelle située au bourg, route de Lanrivain, cadastrée AB 185 , d'une contenance de 156m2.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la donation de la parcelle cadastrée citée ci-dessus
- décide que les frais engendrés par cette donation seront pris en charge par la commune
- charge Maître Patrick PELEGRIN de toutes les formalités à accomplir
- autorise M. le Maire à signer l'acte authentique établi par le notaire.

Délibération 3/2015 : contrat de maintenance des cloches

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise MACE assure l'entretien des cloches et des équipements campanaires du clocher de l'église. Il précise que l'actuel contrat de maintenance ne prend pas en compte la maintenance de cloches des chapelles. Il propose de modifier le contrat de maintenance en incluant la maintenance des cloches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler le contrat de maintenance des cloches et des équipements campanaires du clocher de l'église et des chapelles pour une durée de 5 ans du 5 janvier 2015 au 5 janvier 2020 avec l'entreprise MACE
- PRECISE que le montant de la révision annuelle est fixé à 589.20 € HT (hors pièces détachées) et que ce montant est révisé chaque année en fonction du dernier indice de la main d'œuvre des Industries Electriques selon la formule indiquée à l'article 2 du contrat d'entretien annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de maintenance et d'entretien.

Délibération 4/2015 : transfert de compétences : « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE22 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Autorise Mr le maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

Séance du 06/02/2015

Objet : présentation de l'étude d'opportunité

La société Ouest Consulting a présenté le résultat de l'étude d'opportunité

Séance du 06/02/2015

Délibération 5/2015 : subventions 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide des versements de subventions suivantes :

-Amicale laïque	2000€
- Es pestivien	800€
- FNACA	80€
- Medi@lenn	370€
- société de chasse	40€
- PLB Muco	60€
- RKB	100€
- Amicale des pompiers	60€

- Association sportive du collège de Callac	132€
- comice agricole	300€
- association arc en ciel	50€
- secours populaire	200€
- donneurs de sang	60€
- la belle equipe	100€
- centre anticancéreux	60€
- solidarité paysans	50€
- callac culture	85€
- melrose	100€
- penn stivien	40€
- chambre des métiers	100€

Délibération 6/2015 : matériel communal

Le maire explique qu'il convient de renouveler le tracteur tondeuse et la monobrosse. Plusieurs devis ont été demandés. Mr Yann BOUTIER, 2 eme adjoint les présente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

Décide d'accepter le devis de l'entreprise SIMON pour un tracteur- tondeuse pour un montant de 16288,68€TTC

Décide d'accepter le devis de l'entreprise LE CAZ pour une mono brosse, suivant modèle à définir.

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération 7/2015 : charpente salle des associations

Le maire explique que lors de travaux sur le logement T4 , la commune s'est rendue compte que la charpente de ce bâtiment a besoin d'être traitée. Des devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré

Décide d'accepter le devis de l'entreprise APH d'un montant de 1443.42€

Autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération 8/2015 : église et chapelles.

Le maire fait part au Conseil Municipal que divers travaux sont à prévoir sur l'église et les chapelles de la commune. Des devis concernant l'ensemble des travaux ont été demandés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré

Décide d'accepter le devis de l'entreprise Brigant pour les portails de l'église pour un montant de 744€ TTC

Décide d'accepter le devis de l'entreprise Brigant pour le portail de la chapelle Coat Mael pour un montant de 168€ TTC

Décide d'accepter le devis de l'entreprise Le Cerf pour un montant de 362.88€TTC pour les gouttières de la chapelle de Coat mael

Décide d'accepter le devis de l'entreprise le cerf pour la toiture de la chapelle de saint-Pierre pour un montant de 1967.44€ TTC

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le montant HT sera remboursé à la commune par les associations concernés.

Délibération 9/2015 : travaux à l'école.

Le maire explique qu'une porte et une fenêtre sont à changer. Des devis ont été demandés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré

Décide d'accepter le devis de l'entreprise P. Briand pour un montant de 8413.81€ TTC

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier .

Délibération 10/2015 : travaux à la mairie

Le maire explique que dans le cadre de la loi d'accessibilité, une porte doit être changée à la mairie ; un devis a été demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

-décide d'accepter le devis de l'entreprise Priand pour un montant de 957.94€ TTC

- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 11/2015 : voirie 2015

Le Maire fait part au Conseil Municipal des voies communales qui auraient besoin d'être refaites et des devis concernant ces voies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- décide la réfection des voies des antennes de Kermorvan et des chemins d'exploitations de Kergosmarec et de Kerouzac'h

- décide d'adhérer au groupement de commandes d'enrobé du Canton de Callac

- décide de la réfection de la voie communale de Kerléon (enrobé) pour une tranche ferme d'un montant de 46236€ TTC.

- autorise Mr Yann BOUTIER, 2 eme adjoint, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 12/2015 : phase 2 aménagement du bourg : du centre bourg aux limites d'agglomération

Le maire expose au Conseil Municipal que le cabinet A3 paysage chargé de la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du bourg phase 2 : du centre bourg aux limites d'agglomération propose un estimatif de travaux à 278219.50€ HT : VRD 250665€ HT et aménagement paysager : 27354.50€ HT et de déposer différents dossiers de demandes de subventions dans le cadre de ce projet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide d'approuver un estimatif de travaux à 278219.50€ HT

Décide solliciter cette opération des demandes de subventions auprès des services concernés

Autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Séance du 20/03/2015

Délibération 13/2015 : compte de gestion

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération 14/2015 : compte administratif

libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		102637.65				
Opérations de l'exercice	396633.15	251276.91	298913.68	438260.55	695546.83	792175.11
TOTAUX						
	396633.15	271346.98	298913.68	438260.55	695546.83	792175.11
Résultats de clôture						
Restes à réaliser	36556	59711			36556	59711
TOTAUX CUMULES				438260.55		
	433189.15	413625.56	298913.68		732102.83	851886.11
RESULTATS DEFINITIFS				139346.87		96628.28

Délibération 15/2015 : affectation compte de résultat

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BERNARD Joseph, Maire ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 139346.87€

Un déficit d'investissement de 42718.59€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) 139346.87€.

Délibération 16/2015 : taux d'imposition

Les taux d'imposition demeurent inchangés pour l'année 2015

Taxe d'habitation : 12.16%

Foncier Bâti : 17.83%

Foncier non bâti : 59.60%

Délibération 17/2015 : budget primitif

Mr le Maire présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2015. Il apporte les précisions si nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le budget primitif de la commune arrêté aux sommes de la balance soit en fonctionnement : 371023€ et en investissement : 545997.40€

Délibération 18/2015 : transfert de charges de la CDC Callac Argoat

Le Maire donne lecture du rapport 2014 de la Commission Locale des Charges Transférées et des Finances de la Communauté de Communes Callac-Argoat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- valide le montant de charges transférées à la Commune qui s'élève à 14358€ pour l'année 2015.

Séance du 30/04/2015

Délibération 20/2015 : aménagement du bourg : phase 2

Après avoir évalué l'ensemble des candidats pour chaque lot et le respect du cahier des charges de l'appel d'offre , le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents après en avoir délibéré de retenir :

Lot 1 : terrassements/ voirie/ eaux pluviales : entreprise Colas pour un montant de 154157.00€ HT

Lot 2 : aménagements paysagers + option: Esceev pour un montant de 15458.25€HT.

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 21/2015 : subvention au CCE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de verser une subvention de 720€ au CCE

Délibération 22/2015 : cotisation au FSL

Le conseil municipal décide de verser, à l'unanimité des membres présents une cotisation au FSL de 202€.

Délibération 23/2015 : participation CLIS

Le maire fait part d'une demande de participation de la commune de Saint Nicolas du pelem pour un enfant de la comune en classe clis.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de participer à hauteur de 515€ pour cet enfant pour l'année scolaire.

Délibération 24/2015 : voirie à kermorvan

Le maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de faire une partie de voirie supplémentaire au lieudit kermorvan. Un devis a été demandé à la CDC Callac Argoat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le devis de la CDC Callac Argoat pour un montant de 4698.67€ HT et autorise la maire à signer le devis.

Délibération 25/2015 : groupement de commandes enrobé

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter l'offre du groupement de commandes enrobé pour un montant pour la commune de Maël-Pestivien de 23611€HT et d'accepter le devis de la CDC Callac Argoat pour le calage de 3780€HT et autorise Yann Boutier , 2 ème adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 26/2015 : achat d'illuminations

Le maire explique au conseil municipal, qu'il y a besoin de renouveler certaines illuminations. Un devis a été demandé.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le devis de la société decolum pour un montant de 1223.35€HT et autorise le maire à signer le devis.

Délibération 27/2015 : barre de seuil de la salle des fêtes

Le maire fait part au conseil municipal qu'il y a besoin de poser une barre de seuil entre le carrelage et le parquet à la salle des fêtes. Un devis a été demandé.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'accepter le devis de Pierric Briand d'un montant de 328 € HT et autorise le maire à signer le devis.

Délibération 28/2014 : chapelle de Saint Isidore

Le maire fait part que la charpente de la chapelle saint Isidore a besoin d'un traitement. Un devis a été demandé.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le devis d'APH pour un montant de 2412€ HTde la décision modificatrice suivante : réduire opération 147 : aménagement du bourg phase 2 : -2900€ et augmenter opération 99 : travaux à l'église : +2900€ ; autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 29/2015 : terrain de Mme Kervern

Le Conseil municipal avait accepté le don de Mme Kervern, mais pour des raisons techniques, il est préférable que la commune achète le terrain à Mme Kervern à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter l'achat de la parcelle AB 185, d'une contenance de 156m2, pour un montant de 1€ ,- désigne Me Pellegrin comme notaire et de prendre en charge l'ensemble des frais et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 30/2015 : versement de frais de confection de la propagande électorale

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser le montant des frais de confection de la propagande électorale des élections départementales à l'agent qui l'a effectué, soit 62.50€ à Sébastien Fregat et autorise le maire à signer les documents .

Les associations de la commune

Amicale Laïque	Président : David LE BRIS Trésorier : Anne RIOU Secrétaire : Anne HOURMAN Assemblée générale : septembre
Club des genêts verts	Présidente : Pierrette LE CORRE Secrétaire : Lucie CADIOU Trésorier : Jean –Yves LE NE-VEZ Assemblée générale : janvier
Comité de Coat-Maël	Président : René LE RAY Secrétaire: David LE BRIS Trésorier :Denise DOWNIE Assemblée générale: Octobre- Novembre
Comité de Saint-Pierre	Président : Jean Bernard POHER Secrétaire:Michael QUELEN Trésorier :Jacqueline POHER Assemblée générale : septembre
Entente sportive de Pestivien	Président : Yoann LE COCGUIEC Secrétaire : Karine TANGUY Trésorier :Pauline LE GALL MORIN Assemblée générale : mai-juin
Medi@lenn	Présidente : Véronique PETIT- PAIN Secretaire : Claude Philippe Trésorier : Assemblée générale : octobre
Société de chasse	Président : René CHEVALLIER Secrétaire : Eliane PHILIPPE Trésorier : Camille SIMON Assemblée générale : Juin

Deux artisans:



Pierric est né le 29 mai 1958 . Il a passé son enfance et suivi l'école primaire à Maël-Pestivien.

Il a décidé de suivre les pas de son père comme menuisier. Il a effectué son apprentissage en alternance. Pierric a également une qualification d'ébéniste.

Le travail manquant chez nous, en 1991,il part pour Paris pendant cinq ans.

Cette période lui a permis de découvrir autre chose .

A l'heure de la retraite , son père lui demande de prendre sa succession .Pierric revient au pays ne voulant pas que l'entreprise familiale ferme , d'autant plus que le carnet de commandes était bien rempli.

Pierric fabrique des escaliers , des meubles, des dressings et pose des menuiseries et des charpentes.

Pierric est marié avec Josiane Perrot depuis le 30 juillet 2005 . Deux filles sont nées de cette union : Eva et Manon.

Contact : 02.96.45.77

CHEZ YOLANDE ET CAMILLE (Le Bourg)



Une même enseigne pour trois activités "CAFE - GARAGE - STATION SERVICE"

Camille Simon né à Maël et Yolande Thomas originaire de Guingamp, se sont mariés en 1971. Ils ont un fils ainsi que trois petits enfants. En 1975, ils ont repris l'entreprise familiale. Yolande, qui était alors institutrice et ce depuis 8 ans, a continué l'exercice de son métier jusqu'en 1977.

De père en fils pourrait-on dire pour décrire cette entreprise, qui a su au travers de trois générations, s'adapter aux évolutions induites, notamment par la mécanisation.

Côté garage : c'était au départ une forge créée par les grands parents de Camille. Puis André, son père, qui avait pris la relève a mécanisé l'atelier et ajouté les pompes à essence. Après trois années de formation à Lamballe (CAP et BEP mécanicien) Camille a naturellement trouvé sa place dans le garage familial. Actuellement, l'activité se partage entre l'entretien et la vente **de tracteurs, de machines agricoles** et de voitures. Depuis une trentaine d'années Camille emploie un ouvrier à plein temps.

Côté café : cette activité, domaine privilégié des épouses, a également subi des changements au cours du temps. Café-quincaillerie au départ, Yolande accueille aujourd'hui la clientèle du café, du garage et sert à la pompe. Depuis 2005, elle se charge également de la vente des journaux et propose un dépannage en tabac. Elle ne regrette pas sa reconversion professionnelle. Ce qu'elle apprécie avant tout c'est le contact avec la clientèle.

Dans leur petite entreprise, Camille et Yolande ne comptent pas leurs heures, ils restent toujours disponibles et à l'écoute de leurs clients. La sauvegarde des services est primordiale car ils contribuent au maintien de la vie dans notre bourg. Notre couple en est bien conscient. Alors quand la question "A quand la retraite ?" est posée, Yolande répond "nous préférons voir au jour le jour et continuer tant que la santé est là."

Café ouvert tous les jours, sauf le lundi après-midi et le dimanche après-midi

Garage ouvert du mardi au samedi

Tél. 02.96.45.70.76

Yvon CONAN



Nous voici réunis pour mettre à l'honneur notre ami Yvon CONAN, au titre de ses 37 années de mandat d'élus dans notre commune, la médaille d'honneur « régionale », « départementale » et « communale ».

Cette médaille, Yvon dont nous connaissons la modestie, ne l'a pas demandée. C'est au nom de la municipalité que je l'ai sollicitée auprès de Mr le Préfet, considérant qu'après avoir accompli six mandats d'élus municipal, il méritait que son engagement, son dévouement au service de notre commune et de sa population soient reconnus.

C'est en 1977 qu'Yvon s'est présenté sur la liste conduite par Lucien Le Verge et il a été élu. Il a été réélu en 1983, 1989, 1995, 2001, puis en 2008. De 1989 à 2001, il était élu sur les listes conduites par Henri Hernin et de 2001 à 2014 sur les listes que j'ai moi-même conduites.

La durée d'un mandat municipal est de 6 ans. Son avant-dernier mandat de 2001 à 2008 a duré 7 ans, ce qui explique, qu'au total, ses six mandats ont duré 37 ans au lieu de 36 ans !

Pour l'avoir eu à mes côtés de 1983 à 2014, j'ai pu mesurer son implication dans la fonction de conseiller municipal.

L'esprit qui l'animait, lui l'agriculteur installé à Coz Liorzou, à la limite du bourg, c'était d'être au service de tous et de contribuer à faire vivre la commune, en tant que telle et dans le cadre des syndicats intercommunaux.

Il s'est particulièrement intéressé aux travaux d'aménagement dans le domaine de la voirie et de l'alimentation en eau potable de 1983 à 2014.

Il s'est aussi impliqué dans la vie associative de la commune, au sein du comité des fêtes pendant près d'un demi-siècle dont il a été le secrétaire durant trente années consécutives.

Il était normal que la collectivité locale pour laquelle il a œuvré durant tant d'années, lui soit reconnaissante en lui attribuant la médaille qui existe dans le cadre de la République.

C'est un honneur pour moi de la lui remettre en le félicitant pour tout ce qu'il a fait pour Maël-Pestivien et en lui souhaitant de rester encore le plus longtemps possible, habitant et citoyen de la commune.

ECOLE et les TAP



Les enfants ont participé au fleurissement du bourg en faisant des plantations de bulbes dans les jardinières.

A l'occasion de la fin de l'année, les parents d'élèves ainsi que les maires des 3 communes du RPI ont été conviés au goûter (gâteaux confectionnés par les parents) et les enfants nous ont présenté leurs chants de Noël.



Réalisation collective d'un bonhomme de neige dans la cour de l'école

Photo du retour d'un spectacle à Kergrist Moelou



Une chasse au trésor a

été organisée par Isabelle Tertrais avec la participation de Céline Le Provost et d'Isabelle Véron autour de l'église, mais avant de parvenir au trésor, il a fallu résoudre des énigmes sous la pluie



Cette journée s'est terminée dans la salle des TAP par le partage du butin (des chocolats de toutes sortes offerts par les commerçants) et un verre de jus d'orange.

Une intervenante de la Communauté de Communes (Amandine) est venue pour faire de l'expression corporelle à nos enfants ainsi qu'une initiation au théâtre.



Dans la parcelle d'environ 50 m2 juxtaposant la cour de l'école, les enfants ont réalisé des semis (radis, salades, persil , ciboulette) et des plantations (pommes de terre, échalote, oignons rouges et blancs) , d'autres plantations suivront: pois , courges , haricots... Tous ces légumes seront cuisinés à la cantine par notre cantinière. Cette activité est animée par Isabelle Tertrais, Jean Huon et Isabelle Veron.

Les intervention d'Hugo NIGUES , éducateur sportif de la Communauté de Communes s'effectuent le mardi pendant 9 semaines (cycle 5) . Trois familles d'activités sont abordés: les activités collectives , athlétiques et d'adresse . Elles ont lieu au city stade communal



LA POSTE

La poste restructurant son organisation à partir du 16 juin , le bureau de Maël-Pestivien sera ouvert du lundi au vendredi de 13h40 à 15h30 et le samedi matin de 10h à 11h50.

Le service sera assuré par un facteur guichetier qui assurera la même prestation qu'actuellement.

Ceci permettra de ne pas avoir de jour de fermeture comme nous le constatons actuellement.

LA POSTE DE MAEL PESTIVIEN

A compter du 16 juin 2015 les horaires seront les suivants :

Du lundi au vendredi 13h40 à 15h30

Le samedi 10h00 à 11h50

Accueil téléphonique La Poste : 36 31 (appel gratuit depuis un poste fixe)

www.laposte.fr

Accueil téléphonique La Banque Postale : 36 39 (0.15 € TTC /min)

www.labanquepostale.fr

Accueil La Poste Mobile

www.lapostemobile.fr



LA POSTE

La Poste - Société Anonyme au capital de 3 800 000 000 euros - 356 000 000 RCS PARIS Siège social : 44 BOULEVARD DE VAUGIRARD - 75757 PARIS CEDEX 15
La Banque Postale - Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 3 185 734 830 euros - Siège social et adresse postale : 115 rue de Sévres -75275 PARIS CEDEX 06 - RCS Paris
421 100 645 - code APE 6419Z
La Poste Telecom - SAS au capital de 35 000 000 euros - RCS de Nanterre n° 525 254 736, Siège social : 855 avenue Roger Salengro - 92370 CHAVILLE

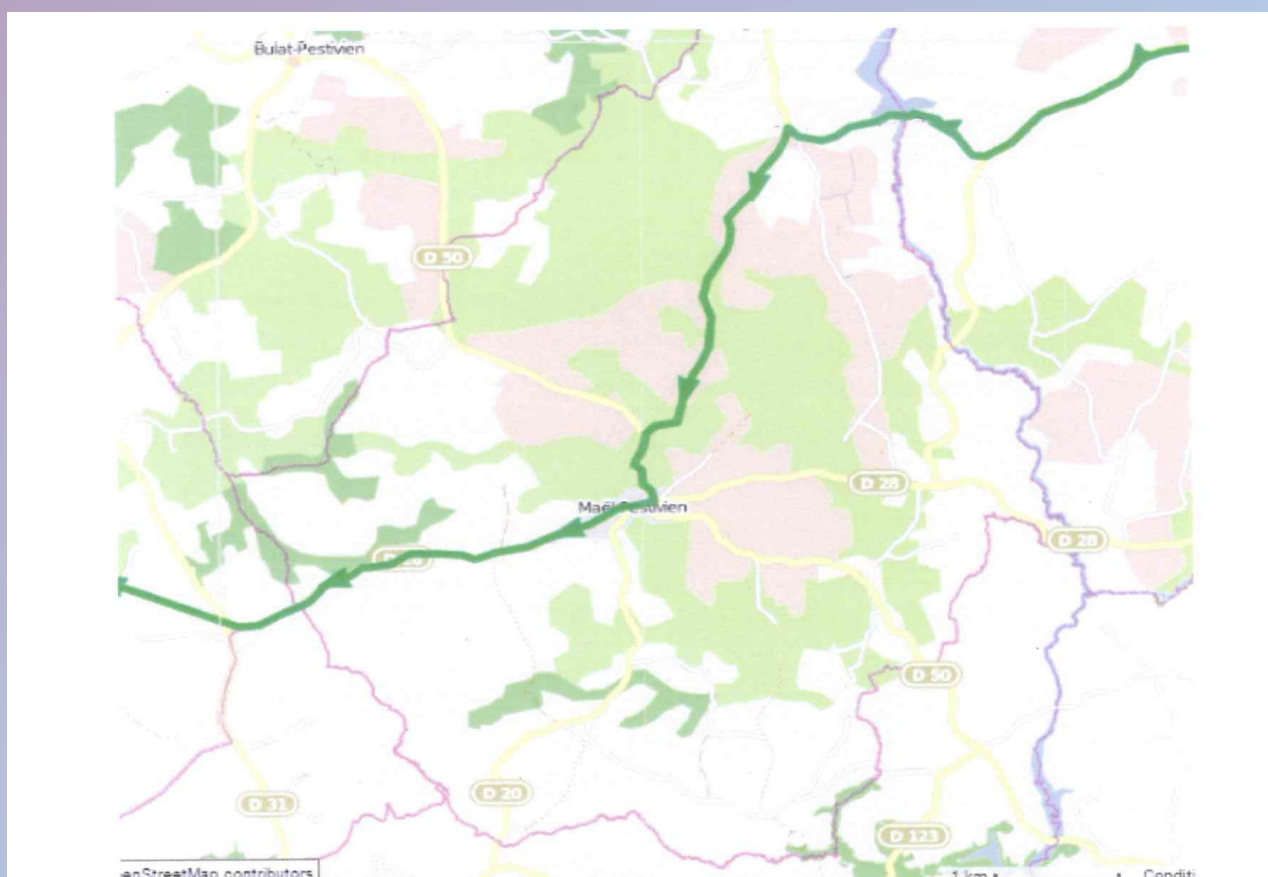
La Pierre Le Bigaut "PLB" au profit de la recherche contre la Mucoviscidose

Deux temps forts ont été programmés

Le 17 MAI : Afin de récolter des fonds, une exposition "photos de classes de 1893 à nos jours", s'est déroulée. Ainsi Louissette Le Bournault a pu partager son recueil de photos avec **plus de 200** visiteurs. **Un atelier dessin a été organisé à l'attention des plus jeunes, qui ont su nous dévoiler leur créativité.** Et c'est prévu ! Une surprise attend nos artistes en herbe le jour de la course cycliste. Enfin, une restauration sur place a été proposée, pour la satisfaction des grands comme des petits. Nous sommes ravis du succès de cette journée, de votre soutien et de la participation des bénévoles, qui y ont contribué.



Le 27 JUIN : Maël sera Village-Etape pour le ravitaillement du circuit des 60 Kms. Près de **1700 cyclistes** s'arrêteront à Maël. L'accès au bourg sera donc règlementé et bloqué sur certains axes de 9 h 45 à 12 h. Voici une carte qui visualise l'itinéraire. Pensez à garder vos animaux chez vous ce jour là pour des questions de sécurité



Manifestations sur la commune

5 JUIN	Concours de boules	club des genets verts
7 JUIN	Bal	Club des genets verts
15 JUIN	Concours de boules	Société de chasse
27-30 JUIN	Fêtes de Croix Saint-Pierre	Quartier Saint-Pierre
8-10 AOÛT	Fêtes communales	
8 AOÛT	Moules –Frites	société de chasse et ES Pestivien
9 AOÛT	Concours de boules	REBILLE Françoise
10 AOÛT	Concours de boules	Société de chasse
30 AOÛT	Bal	club des genets verts
26-27 SEPTEMBRE	Fêtes de Coat Mael	Quartier de Coat Mael

CONSIGNES DE TRI

Emballage à recycler sans sac et bien vidé de leur contenu



DEPOT A LA DECHETERIE

Horaires: lundi-mercredi-
samedi 8h30-12h, 14h-18h

